

Artigueloutan

Bulletin N°36 - Janvier 2026
le site : www.artigueloutan.fr

Un village à vivre



sommaire

Le mot de Mme le maire - Etat civil - Recensement 2026
Incidents divers - Risques majeurs - DICRIM
Environnement - Changement climatique
Comprendre ma feuille d'impôts locaux - Ma commune s'engage
Dans la lumière - Le Foyer rural d'Artigueloutan
Retour sur images - Infos pratiques - Agenda premier semestre


Artigueloutan
Un village à vivre

PAU BEARN
PYRENEES
Communauté d'Agglomération



En ce début d'année, le Conseil municipal se joint à moi, pour adresser à chacune et chacun d'entre vous, nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite.

L'année écoulée a, une nouvelle fois, mis en lumière la force de notre village : notre volonté, notre solidarité et notre attachement à notre cadre de vie.

Grâce à l'implication des élus qui m'accompagnent, des habitants, des associations, des agents communaux et de l'ensemble des acteurs locaux, nous avons su faire avancer de nombreux projets et relever les défis qui se sont présentés.

Je vous remercie tous sincèrement pour votre soutien.

L'année à venir sera placée sous le signe de la continuité, du développement et de l'attention portée à tous.

Ensemble, nous poursuivrons nos actions pour améliorer le quotidien, préserver notre environnement et renforcer le lien social qui fait la richesse de notre commune.

La République ne vit pas seulement dans les grandes institutions, elle est présente au quotidien dans le courage de celles et ceux qui font le choix de l'engagement et acceptent de se placer au service des autres.

Les élections municipales de mars 2026 seront un moment important de la vie démocratique de notre village et l'occasion, pour chacune et chacun, de s'exprimer et de réfléchir collectivement à l'avenir de notre territoire.

Je suis candidate à ma réélection avec une équipe en partie renouvelée.

Mon engagement restera guidé par le sens du service public, la responsabilité, l'attachement profond à la vie locale et la volonté de défendre l'intérêt collectif avec résilience et détermination, malgré les obstacles et contraintes multiples.

D'ici là, l'équipe municipale poursuivra ses actions. Les projets engagés continueront d'être menés avec rigueur, transparence et souci du dialogue.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, placée sous le signe du respect, de l'écoute et du vivre-ensemble.

Bien chaleureusement,
Marie-Claire Né





Etat civil

Naissances

Margot SANCHEZ, née le 19 juillet
Timéo PUCHEU, né le 12 septembre
Tim CARRASCO, né le 7 octobre
Maël LACONTRE, né le 29 octobre
Eléna LACONTRE, née le 29 octobre

Mariage

Jade FRAUDET et Hugo CROIZAT
le 5 juillet
Fabienne ANDEU et Gilles PUCHEU
le 9 août
Sandrine MONTUSSAC et Olivier
LE BERRE, le 16 août
Anaïs AMOROS et François
HUMARAUT, le 25 septembre

Décès

Valentine MOULIA épouse
CAUHAPE COUDURE, le 5 mai
Marie CLOS, le 13 juillet
Isabelle PICHAI, le 9 août
Jean BORDENAVE, le 19 septembre
Virgile DUVILLIERS, le 18 décembre
Guy SANSON, le 24 décembre

Les réunions du Conseil

les 6 août, 27 août, 15 octobre,
12 novembre et 17 décembre

Recensement citoyen JDC et Service national

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.

- Les filles et les garçons né(s) en janvier, février, mars 2010 doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 05 avril 2026.
- Les filles et les garçons né(s) en avril, mai, juin 2010 doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 05 juillet 2026.

Ils devront se munir du livret de famille et de la carte d'identité

Editeur : Mairie d'Artigueloutan - Bulletin n°36 - Janvier 2026
4, rue de la mairie - 64420 ARTIGUELOUTAN
Directrice de la publication : Marie Claire Né
Rédaction et mise en page : Mairie d'Artigueloutan
mairie@artigueloutan.fr - Tél. 05 59 81 70 01 - www.artigueloutan.fr
Impression : Imprimerie Perspective - 64160 MORLAAS
Imprime vert - Imprimé dans le respect des normes environnementales

Recensement du 15 janvier au 14 février

Cette année, Artigueloutan réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés par deux agents recrutés sur la commune.

Comment ça se passe ?

Vous êtes informés de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Les agents
recenseurs



Sheila



Cassandra

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous, et les agents pourront vous accompagner dans cette démarche. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc...

Mesdames et messieurs les automobilistes

Notre village se développe et la circulation aussi. C'est pourquoi la commune investit petit à petit depuis de nombreuses années, dans des cheminements piétons à la demande de nombreux habitants et pour la sécurité de tous.

Nous avons pu constater que ces trottoirs servent malheureusement de façon prolongée ou même permanente au stationnement de vos véhicules.

**Le trottoir est la partie d'une voie urbaine
réservée à la circulation des piétons.**



**Dans le but du BIEN
VIVRE ENSEMBLE, que
chacun retrouve la place
qui est la sienne et donc
les trottoirs aux piétons.**

Plusieurs incidents sur le réseau électrique de la commune

Artigueloutan n'a pas été épargné ces dernières semaines par les problèmes sur le réseau électrique.

Le 15 décembre dernier, une rupture de neutre sur le réseau EDF de la rue de l'école, a occasionné d'importants dommages sur tout le matériel électrique de l'école.

Sans lumière, chauffage ou électroménager pour la cantine, nous avons dû nous résoudre à fermer l'école pour le reste de la semaine.

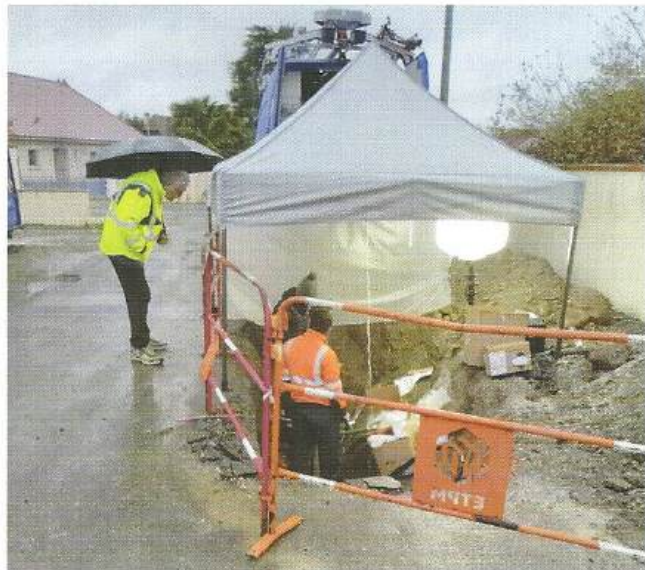
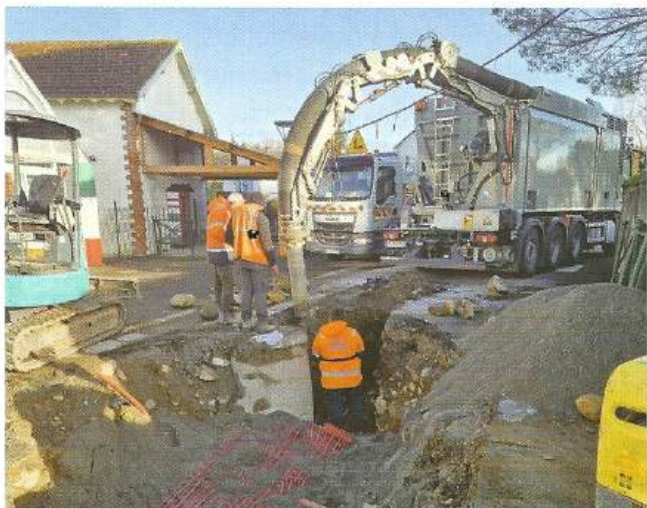
La mairie a mis en place un accueil pour les enfants dans les salles communales.

Je tiens à remercier les parents, enseignants et le personnel communal qui ont dû s'adapter juste avant les vacances de Noël.

Les enfants de leur côté ont apprécié cette semaine de loisirs (promenades, jeux, cuisine...). Le marché de Noël de l'APE a pu avoir lieu avec la visite surprise du Père Noël pour le plus grand bonheur de tous.



Les techniciens d'Enedis ont mis plusieurs jours pour trouver la panne, et ont dû utiliser des engins impressionnants.



Quelques jours plus tard, nouvel incident sur le réseau EDF rue du Ruisseau, privant ainsi les riverains d'électricité pour la journée.

Tous ces problèmes, posent clairement la question de notre dépendance à l'électricité dans la vie quotidienne.

Aujourd'hui l'électricité est devenue indispensable. Elle permet l'éclairage, le chauffage, la conservation des aliments, l'internet, le téléphone...

Cette dépendance est souvent invisible car elle est disponible en permanence. On ne s'en rend réellement compte que lorsqu'une panne survient.

Une simple coupure peut rapidement perturber nos habitudes et l'organisation d'une commune. Des phénomènes inattendus peuvent également provoquer des coupures : tempêtes, inondations, vagues de chaleur, chutes de neige importantes ou cyberattaques.

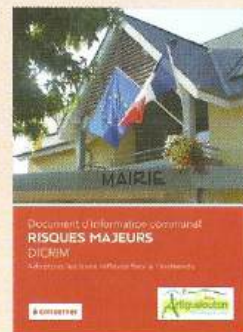
Le changement climatique augmente d'ailleurs la fréquence et l'intensité de certains de ces événements.

C'est dans cet esprit d'anticipation des risques, que nous vous distribuons à tous avec ce bulletin, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui peuvent un jour nous frapper.

Conserver précieusement ce livret.

Anticiper un risque ne signifie pas vivre dans la peur, mais faire preuve de prévoyance.

Cela peut passer par des gestes simples : avoir à la maison des lampes, piles ou bougies, des bouteilles d'eau et des aliments ne nécessitant pas de cuisson, une batterie externe pour les téléphones et connaître les consignes de sécurité et les numéros d'urgence.



Rendez-vous de l'arbre

A l'occasion des « Rendez-vous de l'arbre », nous vous proposons de nous retrouver le dimanche 25 janvier à 14h dans le pré communal pour planter avec vos enfants plusieurs arbres fruitiers.



Cette année encore l'agglomération offre aux habitants des communes participantes un arbre que vous pourrez venir retirer gratuitement en mairie : le jeudi 22/01 entre 16h30 et 18h30 ou le vendredi 23/01 entre 10h et 12h.

Planter des arbres rappelle l'importance de ces alliés naturels contre le changement climatique : ils absorbent le CO₂, protègent la biodiversité et les sols, améliorent la qualité de l'air et rafraîchissent nos territoires.

Un geste concret pour l'environnement et le bien-être de tous, aujourd'hui et demain.

**Janvier 2025, plantation de
2 arbres par les enfants
de la commune dans le pré communal**



Elagage

Paradoxe de la nature, planter des arbres est important pour les bienfaits précédemment cités mais les très grands arbres peuvent également être un danger pour les riverains et habitations alentours.

Une campagne d'élagage a été réalisée impasse des Sources où de grands arbres menaçaient la sécurité des randonneurs. D'autres arbres sont à surveiller et seront certainement abattus.

Le bois récupéré a été vendu par la commune.



Opération broyage de quartier

Le 13 septembre, l'Agglo de Pau a proposé gratuitement un broyage de quartier, mais cette opération n'a pas rencontré le succès escompté. Ce dispositif très utile pour nos jardins (compostage, paillage), biodiversité sera reconduit sous une autre forme l'année prochaine.



Eau de Pluie

Un récupérateur d'eau de pluie a été installé le long de l'église. N'hésitez pas à vous en servir lors de vos passages au cimetière.

Un petit geste pour la nature.

Comprendre sa feuille d'impôts locaux

La feuille d'impôts locaux concerne principalement la taxe foncière, qui se divise en deux parties :

- Les propriétés bâties (maisons, appartements)
- Les propriétés non bâties (terrains)

1 - Propriétés bâties : quelles taxes ?

Plusieurs taxes sont calculées à partir d'une même base, mais avec des taux différents :

Commune : finance les services municipaux : Le taux voté par le Conseil municipal en 2025 est de 25,31% ; ce taux a été augmenté en 2024 après 3 années de stabilité.

Intercommunalité (CAPBP) : finance les services à l'échelle de l'agglomération : le taux d'imposition voté par le Conseil communautaire s'élève à 4% en 2025, il a été doublé en 2022.

Taxes spéciales (EPFL) : politique foncière Béarn Pyrénées

Ordures ménagères : collecte et traitement des déchets : La taxe d'un montant de 8,40% finance l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. (Le taux n'est pas uniforme dans toute notre agglomération : par exemple les palois sont redevables au taux de 9,03%)

GEMAPI : Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : le produit de cette taxe est versée au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau qui exerce la compétence GEMAPI.

2 - La base d'imposition : la valeur locative cadastrale

Elle correspond au loyer théorique annuel du bien. Elle repose sur des références anciennes (années 1960-1970).

Chaque année, l'État applique une revalorisation automatique. La valeur locative d'après laquelle est établie la taxe est déterminée par la commission communale des impôts directs.

Le local est évalué par comparaison aux locaux de référence, choisis dans la commune. Chaque local est classé dans une catégorie de local d'habitation, puis sa surface réelle est pondérée en fonction de ladite catégorie, de l'état d'entretien du bien, de sa situation générale et particulière, des éléments de confort dont il dispose.

3 - Pourquoi l'impôt augmente en 2025 ?

Dans l'exemple étudié, la hausse est due :

À la revalorisation décidée par l'État,
Et non à une augmentation des taux votés localement.

4 - Propriétés non bâties

Taxation basée sur la valeur des terrains.

Abattement de 20 % pour charges.

Les montants restent très faibles dans l'exemple, montrant qu'il ne s'agit pas d'un grand propriétaire foncier.

5 - Autres éléments

L'État prélève des frais de gestion pour l'administration de l'impôt.

La taxe d'habitation existe encore pour les résidences secondaires et logements vacants.

La révision générale des valeurs locatives est reportée à 2028.

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	25,31 %	%	4,00 %	0,185 %	8,40 %	0,245 %	
	Taux 2025	25,31 %	%	4,00 %	0,194 %	8,40 %	0,242 %	
	Adresse							
	Base	4936		4936	4936	4936	4936	
	Cotisation	1249		197	10	415	12	1883
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Cotisation 2024	1228		194	9	408	12	
	Cotisation 2025	1249		197	10	415	12	1883
	Variation	+1,71 %	%	+1,55 %	+11,11 %	+1,72 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
	Taux 2024	33,06 %	%	3,28%	30,86%	0,397%	14,60%	0,443%
	Taux 2025	33,06 %	%	3,28%	30,86%	0,429%	15,42%	0,491%
	Bases terres non agricoles	*						
	Bases terres agricoles	3		3			5	3
	Cotisation 2024	1					1	
	Cotisation 2025	1		0			1	0
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État							Droit proportionnel	
Base collectivité							Droit fixe	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 54461 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			78

En résumé

Les impôts locaux financent des services concrets (déchets, eau, équipements, foncier). Les hausses constatées proviennent surtout de décisions nationales sur les bases, pas uniquement des collectivités.

Montants des produits perçus, chiffres de l'année 2024 :

- Taxe Foncier Bâti

- Commune : 310 719 €
- CAPBP : 48 768 €
- Taxes spéciales (EPFL) : 2 251 €
- Taxe GEMAPI : 2 983 €

- Taxe Foncier Non Bâti

- Commune : 14 892 €
- CAPBP : 1 477 €
- Taxes spéciales : 28 €
- Taxe GEMAPI : 200 €

La CAPBP perçoit la cotisation foncière des entreprises domiciliées dans notre commune : 35 882 €

La taxe d'habitation n'a pas complètement disparu, les résidences secondaires ainsi que les logements vacants y sont assujettis. Le taux appliqué est de 10,61%. Recette communale : 4077 € Recette CAPBP : 3 358 €.

L'Etablissement Public Foncier Local

Béarn Pyrénées regroupe toutes les collectivités locales béarnaises.

Créé en 2010, à l'initiative de la CAPBP, l'EPFL est un outil opérationnel au service des élus et de leurs projets.

Administré par des élus, il a la faculté de se porter acquéreur de terrains pour des opérations immobilières ou d'aménagement, dans le cadre de conventions avec des collectivités.

Concrètement, l'EPFL acquiert pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements des fonciers bâtis ou non pour constituer des réserves foncières.

L'intervention de l'EPFL aux côtés d'une collectivité permet très souvent de saisir une opportunité foncière sans recourir à un emprunt bancaire.

C'est avec le concours de l'EPFL que notre commune a pu réaliser d'importantes acquisitions, le pré communal, la maison communale, les locaux commerciaux de la Résidence du Stade.

Grâce à cette ressource qu'est la TSE (Taxe Spéciale d'Équipement), l'EPFL peut mener une politique foncière ambitieuse et accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

RETOUR SUR IMAGES - TELETHON 2025

Comme chaque année les 7 communes de l'Est de Pau se sont mobilisées pour le Téléthon.
L'année prochaine, Artigueloutan sera la commune centralisatrice

AFMTELETHON 5-6 DÉCEMBRE 2025
INNOVATION POUR GUÉRIR

Comme chaque année les 7 communes de l'Est de Pau se mobilisent pour le Téléthon

Chaque commune vous propose des animations, journées ou soirées à réserver sur vos agendas.

Andoins, Artigueloutan, Idron, Lée, Nousty, Ousse et Sendets

1 pile = un don !
Pensez à porter vos piles usagées dans votre mairie
De l'énergie pour le Téléthon !

1 pile = 1 DON
Battons-nous contre la maladie !

Collectez vos piles du 1er octobre 2025 au 31 janvier 2026 avec Batibox

batibox
Amorédo
EcoLogic

La collecte des piles usagées c'est toute l'année à la mairie



Les équipes de belote à Artigueloutan



ARTIGUELOUTAN - HALLE GRANDE COURSE

Concours de Belote et soirée jeux au bénéfice du Téléthon !

Samedi 29 Novembre 19H30

Venez avec vos jeux pour partager une soirée sympa

Entrée : libre participation TOUT PUBLIC

Buvette et vente de créations DIY

AFMTELETHON Artigueloutan

La démarche

"Ma commune s'engage pour le climat"

met en valeur les multiples actions et projets des communes qui quotidiennement contribuent à la réduction des gaz à effet de serre, à la préservation du vivant ou à l'amélioration du cadre de vie des habitants.



Au travers d'une charte de partenariat co-signée avec l'Agglo, chaque commune devient partenaire du Plan Climat et élabore un plan d'actions qui constituera leur feuille de route d'ici 2031.



Les actions portées par les communes répondent à trois grandes ambitions :

Agir pour l'exemplarité de la commune, impulser une dynamique :

- travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments publics et en matière d'éclairage public.
- recours aux énergies renouvelables avec notamment plusieurs réseaux de chaleur en projet et le développement massif du photovoltaïque.
- économies d'eau dans les bâtiments, sur l'arrosage et la propreté.
- désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics, mise en place de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts.

Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air sur la commune :

- développement d'aménagements cyclables ou piétons.
- contributions à l'amélioration de l'habitat et au recours aux énergies renouvelables (EnR) des habitants en lien avec l'Agglo.

Agir pour un territoire sobre, résilient et favorable à la biodiversité :

- protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et renaturation de certains espaces à enjeu.
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- aménagement du territoire raisonné.
- restauration de continuités écologiques.
- soutien aux initiatives portées par les acteurs de leur territoire (subventions, du prêt de matériel ou de locaux, les budgets participatifs, la sensibilisation des habitants...).

La pluie et le beau temps sur Artigueloutan



En quelques chiffres

	2022	2023	2024	2025
Température moyenne haute	24,76°C	24,51°C	24,23°C	25,09°C
Température extrême haute	38°C	39,8°C	35,2°C	38,7°C
Nombre de jours à + de 30°C	43 jours	25 jours	20 jours	43 jours
Température moyenne basse	5,91°C	5,76°C	5,48°C	5,86°C
Température extrême basse	-4,6°C	-5,1°C	-5,9°C	-4,9°C
Nombre de jours à - de 0°C	20 jours	20 jours	9 jours	13 jours
Jour de précipitation	119 jours	166 jours	207 jours	179 jours
Quantité de pluie	959,92 mm	1507,57 mm	1424,13mm	1512,88mm
Précipitation max/24h	46,98 mm	45,97 mm	47,5mm	28,7mm



Le Foyer Rural accueille aujourd'hui 162 adhérents autour d'une dizaine d'activités.

- artistiques : dessins enfants et adultes, chorale, couture
- sportives : badminton, rock country, gym
- culturelles : béarnais, bibliothèque



162
adhérents

La joyeuse équipe du Foyer rural

L'objectif est d'offrir une structure qui "abrite" différents types d'activités que les Artigueloutanais ont envie de pratiquer, en facilitant leur mise en œuvre. Les propositions d'activités évoluent en fonction de nos envies à tous. C'est une bannière commune qui nous réunit et nous permet de faire naître nos envies de loisirs le plus simplement possible !

Au-delà des activités, le Foyer propose aussi des animations : la galette du foyer, la fête de la musique et des événements plus exceptionnels (concert des Nadau il y a quelques années).

Autant d'occasions de nous retrouver et de faire grandir le bel esprit de convivialité et de solidarité dans la commune !



FOYER RURAL ARTIGUELOUTAN

Badminton Marie L. 06.27.22.26 Lundi 19h15-21h00 Mercredi 14h30-16h00 Jeudi 18h00-21h00	Dessin adultes Alain L. 07.29.03.37 Lundi 9h-11h30 Mardi 18h30-20h30 Vendredi 18h30-20h30	Chorale adultes Marie L. 06.05.04.223 Vendredi 20h30-22h
Patchwork Samedi 10h-17h30 Un samedi par mois Couture, broderie, tricot, crochet Françoise 06.05.06.99.97 Adia 06.52.55.36.52 Jeudi 14h-17h Mardi 14h-18h	Gym Déborah 06.89.07.57.91 Lundi 18h30-19h30 Samedi 9h-10h	Dessin Enfants Suzanne 06.86.59.27.96 Mardi 18h-17h Adia 17h-18h30
Béarnais Jojo 06.76.46.06.36 Jeudi 18h30-20h	Bibliothèque Brigitte 06.99.97.97.00 Lundi 16h-17h Mardi 18h-19h30 Jeudi 17h-18h15	Rock-Country Noëlle 06.83.77.65.01 Mercredi 19h-21h Un mercredi par mois

Si vous avez des questions, des idées d'animations ponctuelles et/ou d'activités n'hésitez pas à venir nous les partager avec nous !



Cour de béarnais



Exposition peinture



La bibliothèque



Le badminton



La fête de la musique



Répétition de la chorale



Couture et cuisine



17 octobre sortie vélo de l'école sous le soleil



Pauline et Txomin étaient de passage en septembre pour une énième transhumance sur la commune



Atelier interactif, mur d'expression, un temps de réflexion collectif autour des 120 ans des principes de laïcité avec le Centre de loisirs LesPEP64, le 9 décembre



Suite à la fermeture de l'école les enfants ont apprécié la semaine de loisirs avec les maîtresses

Jeux et pâtisseries dans les salles communales



Au marché de Noël les enfants avec le Père Noël



Cérémonie du 11 novembre, les enfants de l'école chantent la Marseillaise sous un soleil radieux

Le personnel communal fête Halloween à la cantine



Mairie

Tél. 05 59 81 70 01

e-mail : mairie@artigueloutan.fr

Jours et heures d'ouverture au public

lundi : 08h30 - 12h00 / 16h30 - 18h00

mercredi : 08h30 - 12h00

jeudi : 16h30 - 18h30

vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30

Timbres, courrier, colis, opérations financières...

Tél. 05 59 81 74 89

Communauté Pau Béarn Pyrénées

2 bis, Place Royale - 64000 PAU - Tél. 05 59 98 78 00

Collecte des déchets

Tél. 05 59 14 64 30

Ordures ménagères : le mercredi après-midi

Tri sélectif : le mardi après-midi

- 1 semaine sur 2 à partir du 2 janvier

Déchets verts* : le mardi matin,

*sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h45

le dimanche de 9h00 à 11h45 + jours fériés

Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h45

le dimanche de 9h00 à 11h45

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse) Permanence d'accueil le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h

SASS (Service Autonomie et Solidarité Séniors)

- CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) - Tél. 05 59 30 83 40

SDSEI (Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion) - Pau Agglo - Site Fébus - 31, Avenue du Général Leclerc - 64000 PAU - Tél. 05 59 02 60 95

Emploi - Insertion

- Mission locale à Pau, complexe de la République

Tél. 05 59 98 90 40

Incidents - Numéros d'urgence

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 09 44

Assainissement - CAPBP - Tél. 05 59 80 82 52

Electricité - ENEDIS - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64

Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43

SAMU : 15 - POMPIERS : 18

Cabinet Paramédical

12, Rue de la Vallée de l'Ousse

Infirmier - Thibaut Jourdanet

Tél. 07 61 04 27 00 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O. - Mélodie de Corbier

Tél. 06 02 66 89 79

Energéticienne - Linda - Tél. 06 84 11 82 44

Réflexologie de Bien être - Pascale de Corbier

Tél. 06 41 20 24 41 - reflexologie-bienetre.com

Sophrologie - Olivia Chabaud - Tél. 06 77 80 52 17

eclore.sophrologie.pro@gmail.com

Hypnothérapeute

Docteur Catherine Henri - Tél. 06 33 31 74 08

Cabinet Kinésithérapie

Sophie Candelon - Tél. 06 75 99 54 22

INFOS PRATIQUES

et sur : www.artigueloutan.fr

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 64 64 18 01

Association des Parents d'élèves - APE

Laure Petit - Tél. 06 46 76 34 62

Centre de loisirs

Les PEP64 - Xavière Duclonier - Tél. 05 64 64 18 02

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22

Chrystèle Bordenave - Tél. 06 49 46 43 26

Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64

Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73

Dominique Bruel - Tél. 06 82 61 03 00

Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82

Les Tchoupinous - M.C. Salaün - Tél. 06 09 58 67 16

Relais des Berges du Gave - 41, av. du Colonel Gloxin

64000 PAU - Tél. 05 59 98 78 15

Mail : rpebergesdugave@agglo-pau.fr

Micro-crèche Câlines Doudou

Marie-Sophie Carpena - Tél. 06 11 18 58 69

Tennis Club d'Artigueloutan

Jean-Pierre Darget - Tél. 06 68 76 84 66 (Président)

Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Mayeul Prat - Tél. 07 85 31 70 61

Marius Izard - Tél. 06 46 66 16 10

ACCA (Association des chasseurs)

Yannick Salaün - Tél. 06 76 66 20 43

Football Club de la Vallée de l'Ousse

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Foyer rural

Co-Présidents : Marie Salaün - Tél. 06 72 72 22 25

Benoît Prat

Gym Sophro - Marie Salaün - Tél. 06 72 72 22 25

Dessin enfants - Solène Bessemoulin - Tél. 06 86 59 77 98

Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72

Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

Couture / Cuisine / Patchwork - Françoise Barbedette

Tél. 06 05 06 99 87 - Alba Rey - Tél. 06 32 55 35 87

Badminton - Marie Salaün - Tél. 06 72 72 22 25

Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Béarnais - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36

Rock and Country - Noëlle Dupré - Tél. 06 83 77 45 01

Autres activités et associations

Méthagri Pau-Est - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36

Association LIVIA - Fitness et danses du monde

Amélie De Oliveira - Tél. 06 81 77 85 32

ABA Pétanque - Norbert Uros - Tél. 06 81 04 43 57

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture

Paysanne - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

à noter sur votre AGENDA

Premier semestre

Dimanche 25 janvier

14h - Plantation d'arbres au pré communal

Dimanche 25 janvier

15h - Salle Grande Ourse : Accueil des nouveaux habitants et goûter des aînés

Samedi 28 février

14h - Carnaval de l'école avec l'Association des Parents d'Elèves (APE) et les enseignants

Dimanche 15 et 22 mars

Elections municipales

Mercredi 7 mai

Vente de plantes par l'Association des Parents d'Elèves - APE - Salle des sports

Jeudi 8 mai

11h - Cérémonie de l'armistice du 8 mai 1945

Samedi 30 mai

Spectacle de fin d'année avec l'Association Livia

Vendredi 5 au dimanche 8 juin

Expo de peinture du Foyer rural
Vernissage le 6 juin à 18h

12, 13 et 14 juin

Fêtes communales avec le Comité des Fêtes

Vendredi 19 juin

Fête de la Musique avec le Foyer rural

Dimanche 28 juin

Fête de l'école avec les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves - APE

Dimanche 8 septembre

Vide grenier des Tchoupinous - Salle des sports

*Retrouvez
sur notre site
les animations à venir*



La lande humide du Barrails
L'Ayguelongue